

TEMOIGNAGE DE MONSIEUR ASSOUMA SAMOUHUILOU,  
CADRE FORMATEUR AU CPADD, SUR LA MISSION DE FORMATION EOD-2 AU  
SENEGAL

Centre de formation en déminage humanitaire le CPADD de OUIDAH a pour objectif d'apporter conseil et assistance aux pays africains touchés par le problème des mines terrestres et munitions non explosées, en proposant des formations répondant aux besoins des programmes de déminage humanitaire et des opérations de maintien de la paix engagés sur le continent africain.

Dans cette optique, l'ONG Handicap International programme Sénégal, a fait appel au CPADD pour lui former des chefs d'équipe à la qualification EOD niveau 2. Deux solutions ont été étudiées :

1°/ L'envoi des stagiaires en formation à Ouidah,

2°/ la formation sur place au Sénégal.

Le stage de formation EOD.2 inscrit au calendrier des stages du CPADD en novembre 2008 se trouvant placé trop loin dans l'année par rapport aux contraintes budgétaire de H.I et à son plan d'action la première solution n'a pas été retenue.

Depuis son ouverture aux acteurs civils de l'action contre les mines en 2006 le CPADD annonce sa capacité à apporter des conseils et une assistance spécialisée aux pays africains touchés par la problématique des mines et REG. La demande de formation de H.I. fut l'occasion de mettre en vigueur se dernier domaine et de projeter un instructeur au Sénégal pour y effectuer la formation demandée.

Le bref exposé qui va suivre mettra en évidence la préparation, le déroulement de la mission, les difficultés rencontrées et terminera sur l'intérêt de ce type de formation décentralisée.

**1°/ La préparation de la mission :**

En liaison directe avec le chef de mission et le chef des opérations de H.I. au Sénégal :

- Détermination exact du niveau de formation souhaité,
- Durée accordée sur place,
- Moyens mis à dispositions,
- Moyens pédagogiques et didactiques à prendre pour le déroulement de la mission,
- Préparation des cours à dispenser,
- Préparation de la documentation à donner aux stagiaires,
- Préparation du colisage des matériels à prendre pour le stage.

## **2°/ Le Déroulement de la mission :**

Mis en place le 28 août pour un début de stage le 08 septembre 08, cette semaine a été mise à profit pour arrêter l'emploi du temps, répartir les cours entre instructeurs (renfort d'un cadre EOD.3 de H.I. formé au CPADD au 1<sup>er</sup> semestre 2008) et réaliser la préparation physique du stage.

Du 08 septembre au 06 octobre, 4 semaines de stage pour 9 stagiaires.

L'objectif étant de former des cadres aptes à participer, au sein d'une unité spécialisée, d'un centre d'action contre les mines, voire d'une organisation de déminage humanitaire, aux opérations d'élimination des déchets explosifs de guerre et plus particulièrement des munitions atmosphériques jusqu'à 84 mm de diamètre, susceptibles d'être rencontrés au cours d'opérations de déminage humanitaire.

Au bilan sur les 9 stagiaires du départ 2 ont été radiés en cours de stage pour de mauvais résultats obtenus lors de tests de sécurité en explosifs. Les 7 autres stagiaires ont obtenus leur diplôme de qualification.

L'accueil, le transfert Dakar – Ziguinchor, l'hébergement et l'alimentation ont été pris en charge par l'ONG H.I. dès mon arrivée à Dakar.

## **3°/ Les difficultés rencontrées :**

Les principales difficultés rencontrées reposent sur l'absence du matériel didactique préparé par le CPADD.

Les programmes d'action contre les mines et les ONG ne disposent pas, ou très peu, de matériel d'instruction. Le CPADD offre l'avantage de pouvoir fournir ce matériel avec l'instructeur. Toutefois cette première mission d'assistance c'est heurtée à un problème d'autorisation de transport et d'importation du matériel didactique constitué de maquettes de munitions ou de munition démilitarisées. Les autorités sénégalaises n'ont pas eu la réactivité nécessaire pour l'envoi de ce matériel à temps pour ne pas perturber le stage.

D'autre part l'ONG H.I. n'a pas pu disposer d'explosif pour que la mise en pratique de la formation dispensée soit réalisée. Hors le but de ce type de formation EOD.2 est bien que les stagiaires maîtrisent parfaitement le maniement des explosifs ainsi que les règles de sécurités qui les accompagnent.

## **4°/ L'intérêt de ce type de formation décentralisée :**

La décentralisation des formations du CPADD offre plusieurs avantages :

1°/ Comblent l'absence ou l'indisponibilité en personnel qualifié pour réaliser des formations interne à l'organisme demandeur.

2°/ Mettre à la disposition de l'organisme demandeur le matériel didactique nécessaire à la formation ainsi qu'un ou des instructeurs.

3°/ Possibilité de former un nombre important de personnel à un coût moindre.

4°/ Accroître les capacités opérationnelles d'une ONG, OI ou d'un programme rapidement.

5°/ Acquisition d'expérience terrain pour les instructeurs béninois du CPADD.

6°/ Accroissement de la cohésion de la communauté des acteurs contre les mines au travers un langage commun.

7°/ Reconnaissance du CPADD comme centre de formation au profit de l'action contre les mines en Afrique.

### **CONCLUSION :**

La possibilité de délocaliser des formations du CPADD offre des avantages aussi bien au CPADD qu'aux programmes ou organisations demandeuses.

- Les organismes demandeurs peuvent former un nombre de personne élevé sans mettre leur capacité opérationnelle et financière en jeu.
- Le CPADD acquière de l'expérience et une connaissance des acteurs de l'action contre les mines.

Toutefois toutes les formations ne peuvent pas être exportée (Inspecteur assurance contrôle qualité, EOD.3, Formateur aux techniques de bases de déminage et de dépollution).

De plus pour que l'instruction se déroule correctement il serait souhaitable que des accords soient établis pour le transport des matériels d'instruction du CPADD entre le Bénin et le pays demandeur.